

RÈGLEMENT DES PRIX DES MEILLEURS DÉMONSTRATEURS AFIA POSTLAB

Article 1 : Généralités

- Les prix AFIA pour les meilleurs démonstrateurs sont décernés pendant la plateforme de l'IA (PFIA) : prix innovation et maturité technologique, prix démonstrateur avec la meilleure interface, prix du démonstrateur le plus original. Le descriptif des attendus pour ces prix est précisé dans l'appel à démonstration disponible en ligne¹.
- Les démonstrations qui souhaitent candidater à l'un des prix sont préalablement sélectionnées sur des critères thématiques et scientifiques, soit par les conférences hébergées soit par la commission d'attribution des prix par un appel public (cf. Article 2).
- Les démonstrations sélectionnées pour concourir sont présentés et évalués lors de la plateforme de l'IA (PFIA)
- Montant : somme total de chaque prix proposé est de 500 euros (250€ AFIA et 250€ POSTLAB par prix)

Article 2 : Des démonstrations admises à concourir

Les démonstrations admises à concourir sont :

- Les démonstrations acceptées dans les conférences hébergées.
- Les démonstrations ayant été acceptées à l'appel générique diffusé par la plateforme.
 - La sélection sur l'appel générique est effectuée sur des critères scientifiques et thématiques par la commission d'attribution des prix. Cette sélection tient compte des limites d'accueil prévues par le CO pour l'organisation des présentations des démonstrations.

¹ <http://pfia2023.pfia.fr/demos/index.html>

- Les démonstrations doivent être issues d'un travail académique ou d'une collaboration avec un établissement académique. Au moins un contributeur de la démonstration doit être issu d'un établissement de recherche académique.
- Tous démonstrateurs soumis après la date limite de soumission fixée au 10 Juin 2023 pour l'édition 2023 de PFIA n'est pas admis à concourir.

Les démonstrations sont écartées du concours dans au moins l'une des situations suivantes:

- la démonstration ne peut justifier d'une inscription à PFIA d'au moins un des contributeurs de la démonstration
- la démonstration n'a pas été présentée selon les modalités prévues par le CO (notamment sur les créneaux horaires indiqués par l'organisation)
- la démonstration n'a pas été présentée lors de la session de la conférence hébergée (applicable si la démonstration a été acceptée dans le cadre d'une conférence hébergée par PFIA)

Article 3 : Le concours

- Chaque démonstration doit être présentée par ses auteurs aux participants à PFIA dans les espaces alloués à cet effet et aux plages horaires indiquées par l'organisation de PFIA.
- Votants : toutes les personnes inscrites à la conférence PFIA.
- Déroulement du vote :
 - Les votes sont organisés par la commission d'attribution au moyen de la plateforme Balotilo
 - chaque prix fait l'objet d'un vote spécifique
 - les votes sont anonymes
 - un seul vote est possible par inscription et par mail utilisé à l'inscription (en cas d'utilisation du même mail par deux inscrits, un seul vote ne pourra être comptabilisé)
 - Le vote est ouvert à tous les inscrits avant le début de la conférence. Un lien de vote sera envoyé la veille de la conférence. Le vote commencera le premier jour de la conférence et se terminera l'avant dernier jour à 17h.
 - Le vote est exprimé sous forme de préférence (classement des démonstrations)
- Le prix est décerné au démonstrateur, présenté en plateforme, ayant recueilli le plus de points exprimés.
- Un Démonstrateur ne peut remporter qu'un seul prix. Dans cette situation, la commission d'attribution décidera quel prix le démonstrateur se voit attribué.

- En cas d'ex aequo, le prix est partagé entre les démonstrateurs n'ayant pas été lauréat d'un autre prix. Si nécessaires, les ex aequo restants se verront répartir le prix.

Article 4 : commission d'attribution de prix

- La commission d'attribution de prix est composée de membres du CA2 de l'AFIA, du CO3 de PFIA et un représentant du partenaire des prix (POSTLAB).
- Les attributions de la commission est la sélection des démonstrateurs candidats, l'administration de la plateforme de vote Balotilo, la résolution des ex aequo et l'annonce des prix.
- La commission peut déléguer la remise du prix à une personne extérieur pour la remise des prix.
- La liste des membres de la commission jury est publiée sur le site de PFIA.
- La commission, le CA et le CO déclinent toute responsabilité en cas de disfonctionnement de la plateforme Balotilo. Dans ce cas, la commission a toute légitimité à prendre toute décision permettant d'assurer le bon déroulement du vote.

Article 5 : Remise du prix

- L'annonce des lauréats des prix est prévu lors du dernier jour de la plateforme
- Une fois le prix décerné, aucun recours n'est possible.

2 Conseil d'administration de l'association française d'Intelligence Artificielle (AFIA).

3 Comité d'organisation local de PFIA